

# INSCRIPTION

Pour les Vendredis des Arts 2019

Mme, Mr -----

Adresse : -----

☎ -----

@ -----

Entourer les dates souhaitées

5/07 - 12/07 - 19/07 - 26/07 -  
2/08 - 9/08 - 16/08 - 23/08 - 30/08

Inscription :

*Gratuité pour tous les membres de l'A.A.G.*

Inscription à renvoyer avant le **15 Juin 2019**  
à l'adresse ci-dessous :

**A.A.G.** Mairie Cours National  
13690 Graveson

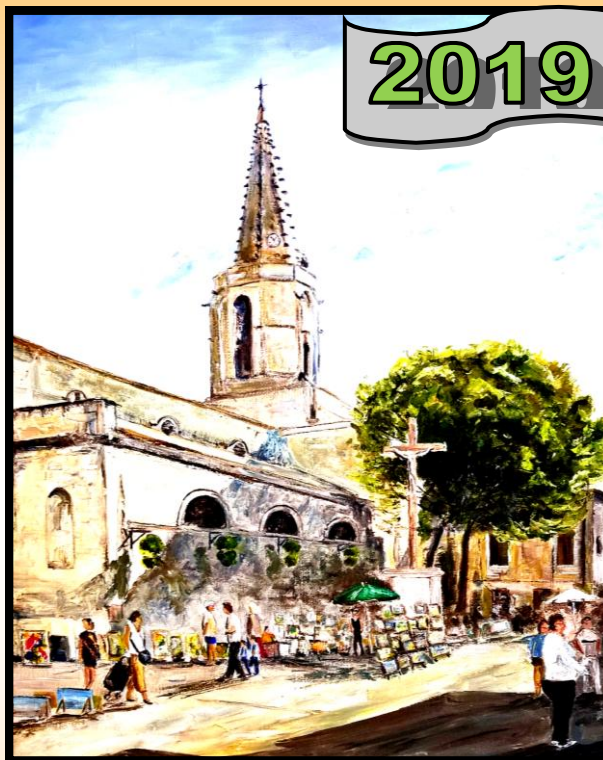
Ou par @ pour les membres  
[association.des.artistes.gravesonnais1@orange.fr](mailto:association.des.artistes.gravesonnais1@orange.fr)

Je confirme avoir pris connaissance du  
règlement 2019, j'en accepte les conditions

Date :

Signature

# Graveson



# Les Vendredis des Arts

Association  
des *Artistes*  
Gravesonnais



# GRAVESON

## Place des Peintres

Les VENDREDIS des ARTS 2019

Exposition - Vente organisée par :  
L'office de Tourisme et l'Association des  
Artistes Gravesonnais,

Tous les vendredis de 9h à 12h  
Du 5 Juillet 2019 au 30 Août 2019

Renseignements

Office de tourisme : 04.90.95.88.44

Brigitte Dieudonné : 06.25.93.55.13

[association.des.artistes.gravesonnais1@orange.fr](mailto:association.des.artistes.gravesonnais1@orange.fr)

## REGLEMENT ET PROTOCOLE 2019

**Titre de la manifestation :** LES VENDREDIS DES ARTS

**Organisateurs :** Office de tourisme et Association des Artistes Gravesonnais

**Nature :** Exposition-Vente de tableaux, sculptures, d'objets d'art et de créations diverses.

**Lieu :** Sur la Place des Peintres, entre la Presse et la Maison des Arts dans le centre de Graveson à proximité du marché hebdomadaire

**Horaires :** De 9h à 12h

**Jours :** Tous les vendredis du 5 Juillet au 30 Août 2019.

**Installation :** A partir de 8h30, restez discret jusqu'à 9h, certains font la grasse matinée

**Matériel :** Chaque exposant apporte son matériel : table, tréteaux, grilles, parasols, siège..

**Repli :** Aucun repli n'est toléré avant 12h, ceci afin de respecter les visiteurs potentiels et le travail des organisateurs.

**Emplacements :** Chaque artiste s'installe à sa convenance, à l'emplacement de son choix.

**Tarif des inscriptions :**

Les membres de l'association actifs et atelier bénéficient de la gratuité.

**Exposants\*** : Artistes régionaux, les revendeurs ne sont pas admis.

**Publicité :** Farandole, Affiches, fléchages et panneaux

**Recommandation :** Chaque exposant s'engage à respecter l'environnement.

**Conditions :** Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'incidents (casse, vol ou autre..), chacun assurant ses œuvres si nécessaire. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment ce règlement afin de parfaire les conditions d'installation et d'exposition.

\*Sont priés de respecter la date limite d'inscription, et leur engagement (dates et horaires d'installation).